

Page : 1/13

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 4.00 (remplace la version 3.01) Révision: 25.07.2022

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SONAX SPRAY À BASE DE SILICONE

Code du produit:

03483000

UFI: Q1U0-H0WN-E005-8U4T

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Emploi de la substance / de la préparation

Lubrifiant

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Utilisations professionnelles

Utilisations déconseillées Aucune information n'est disponible à ce sujet pour le moment.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

#### Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + +49 (0) 8431 53 217

Suisse: ESA Maritzeti

Maritzstr.47 CH-3401 Burgdorf

E-Mail: info@esa.ch Tel. 03 44 29 00 21 Fax. 03 44 29 02 97

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Suisse: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)

**Belqique:** 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245) [centre antipisons]

Luxembourg: +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)

Pay-Bas: +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. Pictogrammes de danger







GHS02

2 GHS07

GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

C6-7 Alkane/Cycloalkane

(suite page 2)



Page : 2/13

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 4.00 (remplace la version 3.01) Révision: 25.07.2022

Nom du produit: SONAX SPRAY À BASE DE SILICONE

(suite de la page 1)

#### Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

#### Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### PBT:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

#### vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

# Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

#### Description:

Préparation sous gaz de pression et mélange d'agents solvants avec silicones

Composants dangereux:		
Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35-xxxx	Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane Numéro CAS alternatif: 64742-49-0  Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	25-<50%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	n-Butane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	20-<25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	20-<25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5-<10%
		(suite page 3

paye 3



Page : 3/13

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 4.00 (remplace la version 3.01) Révision: 25.07.2022

Nom du produit: SONAX SPRAY À BASE DE SILICONE

	(suite	e de la page 2)
1	cyclohexane	3-<5%
Reg.nr.: 01-2119463273-41-xxxx	♠ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); ♦ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	
EINECS: 203-777-6 Reg.nr.: 01-2119480412-44-xxxx	n-hexane	1-<3%
CAS: 110-25-8 Numéro CE: 701-177-3 Reg.nr.: 01-2119488991-20-xxxx	(Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine  Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	<0,25%

#### Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# Mélange d'hydrocarbures :

Teneur en benzène : <0,1%

Cyclohexane is a part of the hydrocarbon mixture.

n-Hexane is a part of the hydrocarbon mixture.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Remarques générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever les vêtements sales

#### Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas d'irritation des voies respiratoires, de sensations de vertige, de nausée ou de perte de conscience, appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec la peau:

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

### Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine Vertiges Nausées

Fatique

Irritation de la peau

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

#### Movens d'extinction:

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Brouillard d'eau

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

(suite page 4)



Page : 4/13

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 4.00 (remplace la version 3.01) Révision: 25.07.2022

Nom du produit: SONAX SPRAY À BASE DE SILICONE

(suite de la page 3)

Oxyde d'azote (NOx)

Dioxyde de silicium

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

#### Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

#### Pour les non-secouristes

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Pour les secouristes Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

## Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Respecter la réglementation locale.

## Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 5)



Page: 5/13

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 4.00 (remplace la version 3.01) Révision: 25.07.2022

Nom du produit: SONAX SPRAY À BASE DE SILICONE

(suite de la page 4)

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement. Température de stockage recommandée: 20°C.

DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 2 B 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de	8.1 Paramètres de contrôle		
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:			
CAS: 106-97-8 n-l	CAS: 106-97-8 n-Butane		
VLEP (France)	Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm		
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2370 mg/m³, 980 ppm		
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm		
CAS: 74-98-6 pro	pane		
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 1000 ppm		
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m³, 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm		
CAS: 75-28-5 isobutane			
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2370 mg/m³, 980 ppm		
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm		
CAS: 110-82-7 cyclohexane			
VLEP (France)	Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 375 ppm Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm (11)		
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm		
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 350 mg/m³, 100 ppm		
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2800 mg/m³, 800 ppm Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm B;		
WGW (Pays-Bas)	Valeur momentanée: 1400 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm		
CAS: 110-54-3 n-hexane			
VLEP (France)	Valeur à long terme: 72 mg/m³, 20 ppm R2		
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 72 mg/m³, 20 ppm		
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 72 mg/m³, 20 ppm		
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1440 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 180 mg/m³, 50 ppm H B R2f SSc;		
WGW (Pays-Bas)	Valeur momentanée: 144 mg/m³, 40 ppm Valeur à long terme: 72 mg/m³, 20 ppm		

# Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 05.2021

VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

IOELV (EU): (EU) 2019/1831

WGW (Pays-Bas): Grenswaarden gezondheidsschadelijke stoffen

DNEL	DNEL			
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane				
Oral	DNEL	699 mg/kg bw/day (consumer) (chronic exposition / systemic effects)		
Dermique	DNEL	699 mg/kg bw/day (consumer) (chronic exposition / systemi effects)		
		773 mg/kg bw/day (worker) (chronic exposition / systemic effects)		

(suite page 6)



Page : 6/13

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 4.00 (remplace la version 3.01) Révision: 25.07.2022

Nom du produit: SONAX SPRAY À BASE DE SILICONE

			(suite de la pa	
Inhalatoire	DNEL	608 mg/m³ (consumer) (chronic exposition / systemic effects)		
		2.035 mg/m³ (worker) (chronic exposition / systemic effects)		
CAS: 110-25-8 (Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine				
Oral	DNEL	92 mg/kg (consumer) (acute systematic effects)		
	DNEL	5 mg/kg (consumer) (longterm systematic effects)		
Dermique	DNEL	50 mg/kg (consumer) (acute systematic effects)		
		10 mg/kg (worker) (longterm systematic effects)		
	DNEL	5 mg/kg (consumer) (longterm systematic effects)		
		100 mg/kg (worker) (acute systematic effects)		
Inhalatoire	DNEL	9 mg/m³ (consumer) (acute locale effects)		
		18 mg/m³ (worker) (acute locale effects)		
	DNEL	0,005 mg/m³ (consumer) (longterm local effects)		
		0,01 mg/m³ (worker) (longterm local effects)		
	DNEL	0,1 mg/m³ (consumer) (longterm systematic effects)		
		0,2 mg/m³ (worker) (longterm systematic effects)		
PNEC				
CAS: 110-	25-8 (Z)	-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine		
PNEC 0,00	043 mg	/I (sporadic release)		
0,00	0043 m	g/l (water (fresh water))		
0,000043 mg/l (water (sea water))				
Composants présentant des valeurs limites biologiques:				

Composants présentant des valeurs limites biologiques:	C	composants	présentant	des val	leurs lii	mites k	piologi	iques:
--	---	------------	------------	---------	-----------	---------	---------	--------

#### CAS: 110-82-7 cyclohexane

BAT (Suisse) 150 mg/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue

durée: après plusieurs périodes de travail

Paramètre biologique: Gesamt-1,2-Cyclohexandiol

#### CAS: 110-54-3 n-hexane

BAT (Suisse) 5 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 2,5 Hexandion plus 4,5-Dihydroxy-2-hexanon

Informations relatives à la réglementation BAT (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Dispositifs techniques de commande appropriés.

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

#### Protection respiratoire:

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition au poste de travail :

La protection respiratoire suivante est recommandée :

Filtre respiratoire pour gaz et vapeurs organiques (type A)

Couleur d'identification : Brun

[DIN EN 14387]

Protection des mains: Gants de protection

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

(suite page 7)



Page: 7/13

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 4.00 (remplace la version 3.01) Révision: 25.07.2022

Nom du produit: SONAX SPRAY À BASE DE SILICONE

(suite de la page 6)

Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux 6 (≥480min) Protection des yeux/du visage Pas nécessaire en cas normal

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique Liquide Couleur: Jaune clair Odeur: De type solvanté Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol. Inflammabilité Aérosol extrêmement inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: 1 Vol % (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes,

cyclics, < 5% n-hexane)

Supérieure: 10,9 Vol % (CAS: 74-98-6 propane) Point d'éclair Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Température de décomposition: Non déterminé. Non applicable.

Viscosité cinématique à 40 °C <20.5 mm<sup>2</sup>/s

(Données sur le principe actif)

Solubilité

l'eau: Pas ou peu miscible Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,75-0,76 g/cm3 Densité de vapeur: Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Aérosol

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

Température d'inflammation: Non déterminé.

Propriétés explosives: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange

vapeur-air inflammable/explosif.

Changement d'état

Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant

Aérosols

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Gaz comburants Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant

(suite page 8)



Page : 8/13

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 4.00 (remplace la version 3.01) Révision: 25.07.2022

Nom du produit: SONAX SPRAY À BASE DE SILICONE

(suite de la page 7)

Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les
métaux néant
Explosibles désensibilisés néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Dégagement de gaz/vapeurs légèrement inflammables.
- 10.4 Conditions à éviter

L'augmentation de la pression induit un risque d'éclatement.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

- 10.5 Matières incompatibles: les agents oxydants forts
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

·	Toxicite aigue Compte tenu des données disponibles, les criteres de classification ne sont pas remplis.			
Valeurs LE	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
Hydrocarb	Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane			
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)		
Dermique	LD50	>2.920 mg/kg (lapin) (OECD 402)		
Inhalatoire	LC50 / 4h	>20 mg/l (rat) (OECD 403)		
CAS: 110-8	CAS: 110-82-7 cyclohexane			
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)		
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50 / 4h	>32.880 mg/m³ (rat)		
CAS: 110-	CAS: 110-54-3 n-hexane			
Oral	LD50	3.200 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	3.350 mg/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50/4d	172 mg/l (rat)		
CAS: 110-2	CAS: 110-25-8 (Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine			
Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)		
		>5.000 mg/kg (Ratte) (OECD 420)		
Inhalatoire	LC50 / 4h	1,37 mg/m³ (rat)		
		1,8 mg/m³ (Ratte) (OECD 403)		

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)



Page : 9/13

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 4.00 (remplace la version 3.01) Révision: 25.07.2022

Nom du produit: SONAX SPRAY À BASE DE SILICONE

(suite de la page 8)

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, aucune donnée sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur la santé n'est disponible pour le produit.

Aucun des composants n'est compris.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Le produit est considéré comme étant nocif pour les organismes aquatiques. Il peut avoir des effets nocifs à long terme dans des milieux aquatiques.

	long terme dans des milieux aquatiques.						
	Toxicité aquatique:						
	Hydrocarbon	Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane					
	NOEC / 3 d	>0,1-≤1 mg/l (Daphnia magna)					
	LL50 / 96h 11,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)						
	EL50 / 48h   3 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)						
	EL50 / 72h 30-100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)						
	LOEC 0,32 mg/l (Daphnia magna) (21d)						
	NOEC / 72 h 3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)						
	CAS: 106-97-8 n-Butane						
	LC50 / 96 h 27,98 mg/l (fish)						
	EC50 / 4 d 7,71 mg/l (al)						
	CAS: 74-98-6 propane						
	LC50 / 96 h 27,98 mg/l (fish)						
	EC50 / 96 h 7,71 mg/l (algae)						
	CAS: 75-28-5	isobutane					
	LC50 / 96 h	27,98 mg/l (fish)					
	EC50 / 4 d	7,71 mg/l (algae)					
	CAS: 110-82-7 cyclohexane						
	LC50 / 96h	4,53 mg/l (Pimephales promelas)					
	EC50 / 48h	2,4 mg/l (Daphnia magna)					
	EC50 / 72h 3,4 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)						
	CAS: 110-54-3 n-hexane						
	LL50 / 96h	12,51 mg/l (Oncorhynchus mykiss)					
	EL50 / 48h	21,85 mg/l (Daphnia magna)					
	CAS: 110-25-8 (Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine						
	LC50 / 96 h	6,8 mg/l (fish)					
	EC20 / 0.5 h	50 mg/l (Bel)					
	EC50 / 48h	0,43 mg/l (Daphnia magna)					
	EC50 / 72h	6,3 mg/l (Scenedesmus subspicatus)					
		0,91 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)					
_	(suite page 10)						

(suite page 10)



Page: 10/13

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 4.00 (remplace la version 3.01) Révision: 25.07.2022

Nom du produit: SONAX SPRAY À BASE DE SILICONE

	(suite de la page		
12.2 Persistan	ce et dégradabilité		
Hydrocarbons	s, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane		
Biodegradation	81 % (28d)		
CAS: 110-54-3	n-hexane		
Biodegradation	83 % (10d (ECHA))		
CAS: 110-25-8	(Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine		
CSB	2.400 mg/g		
Biodegradation	85 % (OECD 301 B Ready Biodegradability CO2 Evolution)		
12.3 Potentiel de bioaccumulation			
CAS: 110-82-7 cyclohexane			
log Kow   3,44 (pH: 7, 25°C)			
CAS: 110-54-3 n-hexane			
log Kow   4 (pH: 7, 20°C)			
CAS: 110-25-8 (Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine			
log POW   3,5-4,2			

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane:

Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

#### vPvR:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données concernant le produit sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur l'environnement.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales: Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchet classé comme dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

#### Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

#### Catalogue européen des déchets

Elimination/ produit + Elimination / emballage non nettoyé

15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

# Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

1950 AÉROSOLS ADR/RID/ADN **IMDG AEROSOLS** 

IATA AEROSOLS, flammable

(suite page 11)



Page : 11/13

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 4.00 (remplace la version 3.01) Révision: 25.07.2022

Nom du produit: SONAX SPRAY À BASE DE SILICONE

(suite de la page 10)

# 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR/RID/ADN



Classe 2 5F Gaz. Étiquette 2.1

IMDG, IATA



 Class
 2.1 Gaz.

 Label
 2.1

14.4 Groupe d'emballage ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant:

Oui ..

non applicable en raison de la taille d'emballage =<5l

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Gaz.

14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR/RID/ADN

Quantités limitées (LQ)1LCatégorie de transport2Code de restriction en tunnelsD

"Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnances européennes :

Directive 2010/75/UE (VOC) 90,17 %

Catégorie SEVESO (DIRECTIVE 2012/18/UE)

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 Danger pour l'environnement aquatique

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

#### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

#### Prescriptions nationales:

#### Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

(suite page 12



Page : 12/13

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 4.00 (remplace la version 3.01) Révision: 25.07.2022

Nom du produit: SONAX SPRAY À BASE DE SILICONE

(suite de la page 11)

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent. CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

#### Règlement en cas d'incident:

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

#### Classe de pollution des eaux (DE):

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

(AwSV 18.04.2017)

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils [COV - Suisse] (CH): 90,17 % 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008				
Aérosols, Section 2.3.1	D'après les données d'essais			
Corrosion cutanée/irritation cutanée Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.			

#### Date de la version précédente: 14.07.2021 Numéro de la version précédente: 3.01

#### Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

NOEL = No Observed Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = letal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

IOELV = indicative occupational exposure limit values Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

: Aérosols – Catégorie 3

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression - Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

(suite page 13)



Page: 13/13

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 4.00 (remplace la version 3.01) Révision: 25.07.2022

#### Nom du produit: SONAX SPRAY À BASE DE SILICONE

(suite de la page 12)

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente